



Litige avec un courtier en assurance qui ne veut pas faire de rétro

Par **laura_old**, le **22/05/2007** à **19:15**

Bonjour,

je me permets de vous écrire, suite à un conflit avec un courtier, Les faits:

Le 18 avril un courtier vient me voir sur mon lieu de travail pour me présenter ses offres d'assurance d'indemnité journalière, j'avais un rendez vous après , et je voulais qu'il parte de mon bureau voyant qu'il ne partirait pas sans un contrat signé, il me dit de tout facon vous avez 7 jours pour résilier, le 19 avril je lui téléphone en lui demandant de résilier le contrat, et là il me dit que ce n'est pas possible ,que j'avais signé et que je ne pouvais pas me retracter et que l'assureur chez qui j'avais signé ne voulait pas que je résilie, Je téléphone moi même a l'assurance en question ils me disent que je suis dans mon droit il faut seulement que j'envoie deux lettre recommandés avec AR, donc une au courtier et une à l'assurance, l'assurance veut bien que je me retracte mais le courtier me dit que je ne peux pas.

J'aurais aimé savoir si il y'a une loie ou quelque chose qui dit que je ne peux pas me rétracter.

Je vous remercie par avance.

Sincères salutations

Laure